

POINT DE VUE

Session d'été '15
Conseil des Etats



Table des matières

Rubrique	Thème	Page
Conseil des Etats	13.036 Service universel	3
	14.062 Crédit-cadre Environnement mondial 2015-2018	4
	15.3371 Sécurité dans le tunnel routier du Saint-Gothard	5
	15.3218 Détention de loisir de petits animaux en zone agricole	6
	12.4230 Centre national de compétences pédologiques.....	7
	15.3090 Intervalles de contrôle des véhicules lourds	8
Impressum	ALLIANCE-ENVIRONNEMENT UMWELTALLIANZ Postgasse 15 case postale 817 3000 Bern 8 Téléphone 031 313 34 33 Fax 031 313 34 35 info@alliance-environnement.ch www.alliance-environnement.ch Photos: swissolar, zvg; Rédaction: Rahel Loretan, Anne Briol Jung	9

Conseil des Etats

Objets du Conseil fédéral (second conseil)

**Service universel.
Disposition
constitutionnelle (13.036)**

Le projet vise à inscrire dans la Constitution une disposition générale relative au service universel qui appelle la Confédération, les cantons et les communes à s'engager à promouvoir un service universel suffisant accessible à tous. Le Conseil national n'est pas entré en matière à quelques voix près. La majorité de la CTT-CE recommande d'adhérer au projet.

Les organisations environnementales soutiennent la proposition d'inscrire cette disposition dans la Constitution, proposition qui fait référence à une initiative parlementaire Initiative Maissen (03.465) et une motion de la CTT-CE (05.3232). Avec ce projet – qui d'une certaine manière ferait office de contre-projet inofficiel – l'initiative populaire au titre trompeur «pro Service public» (14.038) pourrait être mieux combattue. Cette initiative pour le service public, rejetée à l'unanimité par le Conseil des Etats, affaiblirait massivement les CFF et tout le service public malgré son titre (notamment interdiction de faire du profit et de financements transversaux au sein des CFF pour financer l'offre régionale)

Recommandation

Les organisations environnementales recommandent de suivre les recommandations de la commission et d'entrer en matière sur cet objet (rejet de la minorité Theiler).

➔ Association Transports et Environnement, Luc Leumann,
leumann.luc@verkehrsclub.ch, T 079 705 06 58

Environnement mondial 2015-2018. Crédit-cadre (14.062)

Le crédit-cadre de CHF 147,83 millions permet à la Suisse de financer ses engagements internationaux durant la période de 2015 à 2018 en matière de protection et utilisation durable des ressources naturelles fixés dans la constitution, la loi et les conventions. La part la plus importante est la sixième reconstitution du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

La Suisse a un intérêt majeur à promouvoir la protection et l'utilisation durable des ressources naturelles, non seulement dans notre pays, mais partout dans le monde. L'environnement mondial se détériore fortement : la perte des ressources naturelles est causée par les changements climatiques, la diminution de la biodiversité ou l'utilisation abusive de produits chimiques. Il faut agir non seulement en Suisse mais dans le monde entier.

Depuis 1991, le FEM a financé plus de 3200 projets menés dans 140 pays en développement ou en transition dans les domaines du climat, de la biodiversité, des eaux internationales, de la lutte contre la désertification, des produits chimiques et des déchets, et - dans les pays en transition uniquement - la protection de la couche d'ozone.

La Suisse, avec ses liens internationaux étroits et ses relations économiques mondiales, profite de la lutte contre les effets négatifs de la pollution environnementale dans les pays en développement et en transition. Un soutien financier sous la forme de contributions à des fonds et des programmes appropriés pour financer diverses mesures est par conséquent nécessaire.

Recommandation

Les organisations environnementales recommandent d'adopter le crédit-cadre.

➔ ASPO/BirdLife Suisse, Werner Müller, werner.mueller@birdlife.ch,
079 448 80 36

Motions (conseil prioritaire)

**Mo. Savary. Sécurité dans
le tunnel routier du Saint-
Gothard (15.3371)**

La motion Savary demande la mise en œuvre immédiate de mesures concrètes afin d'augmenter la sécurité dans le tunnel routier du Gothard. Le Conseil fédéral devrait, d'une part, décréter une réduction de la vitesse de 80 à 60 kilomètres à l'heure et, d'autre part, installer un portail dit thermique à l'entrée nord à Göschenen.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé de doubler le tube routier du Gothard, ce qui devrait accroître la sécurité au plus tôt dès 2030. Il est pourtant déjà possible d'améliorer considérablement la sécurité dans le tunnel grâce à des mesures ciblées.

Une réduction de la vitesse à 60 kilomètres à l'heure réduit le risque de collisions et fonctionne comme le système actuel de compte-gouttes. Le nombre d'accidents ainsi que leurs conséquences pourraient ainsi être réduits d'environ un quart.

Un portail thermique, comme celui qui a été mis en service avec succès à Airolo en 2013, permet d'éviter des incendies de poids lourds dans le tunnel. Avec un coût de deux millions de francs, le rapport coût-efficacité de cette mesure dépasserait donc de loin celui de toutes les autres mesures visant à améliorer la sécurité routière dans le tunnel du Gothard.

En adoptant cette motion et la mise en œuvre de ces deux mesures, la sécurité du tunnel routier du Gothard pourrait ainsi être rapidement augmentée - et non pas dans 15 ans seulement.

Recommandation

Les organisations environnementales recommandent d'adopter cette motion.

➔ Initiative des Alpes, Manuel Herrmann,
manuel.herrmann@alpeninitiative.ch, T 041 870 97 85

**Mo. Bischof.
Détention à titre de
loisir de petits
animaux en zone
agricole (15.3218)**

Le motionnaire demande au Conseil fédéral de modifier la législation sur l'aménagement du territoire de manière à rendre conforme à l'affectation de la zone la détention à titre de loisir de petits animaux en zone agricole

La détention de petits animaux est sympathique et utile. Elle ne doit par conséquent par être inutilement entravée par des obstacles juridiques. Mais rendre conforme à l'affectation de la zone la détention à titre de loisir de petits animaux en zone agricole violerait les principes fondamentaux de la zone agricole et aurait des effets négatifs graves sur le paysage et sur l'agriculture elle-même. Il faut relever notamment les éléments suivants:

- Comme le mentionne le motionnaire, en Suisse, 800'000 personnes détiennent ou élèvent des petits animaux. Toutes ces personnes devraient-elles à l'avenir pouvoir installer dans la zone agricole leurs clapiers à lapins, leurs volières, leurs enclos à chiens ou leur abri à mini cochons ? Si seul un dixième de ces personnes profitait de cette possibilité, il y aurait davantage d'installations pour petits animaux en zone agricole que d'exploitations actives.
- Les autorités cantonales compétentes devraient faire face à de lourdes tâches administratives, comme par exemple définir quelles espèces et quels types de détention sont concernés par le terme « détention de petits animaux ».
- Les petits animaux nécessitent des soins, du nourrissage et de l'attention tous les jours, voire plusieurs fois par jour. Voulons-nous faire face à un trafic de pointe sur les chemins agricoles, matin et soir, généré par les détenteurs et les éleveurs de petits animaux ?
- Aujourd'hui déjà, l'art. 24e de la LAT offre des possibilités de détention à titre de loisir de petits animaux en zone agricole. La proposition du motionnaire de compléter comme suit l'article 16a, al.1 : « Sont conformes à l'affectation de la zone agricole les constructions et installations qui sont nécessaires à l'exploitation agricole ou à l'horticulture productrice, ou qui servent à la détention de petits animaux à titre de loisir » est excessive. Cela transformerait la zone agricole en « zone pour la détention de petits animaux » et rendrait un très mauvais service à l'agriculture.

Il est essentiel que la détention de petits animaux se fasse à des courtes distances du lieu de vie des éleveurs, donc dans la zone à bâtir. Il existe des possibilités d'atteindre ce but avec une planification moderne de l'urbanisation.

Recommandation

Les organisations environnementales recommandent de rejeter cette motion.

➔ Pro Natura, Marcus Ulber, marcus.ulber@pronatura.ch, T 061 317 91 35

**Mo. Conseil national
(Müller-Altermatt). Centre
national de compétences
pédologiques. Un gain
pour l'agriculture, l'amé-
nagement du territoire et
la protection contre les
crues (12.4230)**

Motions (second conseil)

Le Conseil fédéral est chargé de jeter les bases pour la création d'un organe central indépendant de gestion et de coordination des informations pédologiques. En tant que centre de compétences, cet organe doit gérer des informations sur les sols au plan tant quantitatif que qualitatif; il doit en outre définir des normes contraignantes pour le relevé des données et leur interprétation.

Les sols sont les ressources non renouvelables les plus limitées de Suisse. Leurs nombreuses fonctions économiques et écologiques jouent un rôle fondamental : pour la production de nourriture et de fourrage, pour le stockage et la filtration de notre eau potable, pour l'ancrage des forêts protectrices, comme source d'énergie et de matières premières ainsi que comme site pour l'urbanisation et la biodiversité.

Les sols sont donc au cœur de différents conflits d'intérêts. Afin de pouvoir satisfaire à ces exigences, dans l'esprit d'une politique des ressources durables et d'une sécurité alimentaire, des informations détaillées et à l'échelle nationale sur la répartition et l'utilisation des sols est indispensable pour les cantons et la Confédération. Contrairement à la plupart des pays européens, en Suisse, aucun inventaire national des sols n'a été fait et il n'existe aucun centre national de compétences pédologiques servant de centre de services pour les cantons et la Confédération. Les conséquences pour les cantons, l'économie privée mais aussi les différents secteurs politiques sont graves : il manque des informations pédologiques et les informations clairsemées récoltées dans les cantons sont rarement utilisables à l'échelle nationale. Cela engendre une situation inefficace qui génère toutefois de nombreux frais. Plusieurs cantons ont fait la demande urgente auprès de la Confédération d'être soutenus pour les questions d'informations pédologiques. Cette demande a aussi été soutenue par la société suisse de pédologie (membre de l'Académie Suisse des Sciences Naturelles). Un centre de compétences pédologiques offrirait avant tout aux cantons des services dont ils ont urgemment besoin :

- mettre à disposition des bases de travail inexistantes à ce jour,
- soutenir l'inventaire des sols réalisé par les cantons,
- renforcer la collaboration entre les cantons, la Confédération et l'économie privée, ainsi que
- constituer un service central pour les conseils techniques et la mise à disposition d'informations pédologiques harmonisées comme base pour les décisions politiques.

Avec un centre national de compétences pédologiques, une énorme valeur ajoutée peut être générée pour les cantons et la Confédération lors de la mise en œuvre de mesures dans de nombreux domaines politiques.

Recommandation

Les organisations environnementales recommandent d'adopter cette motion.

➔ Pro Natura, Marcus Ulber, marcus.ulber@pronatura.ch, T 061 317 91 35

**Po. Graber: Véhicules
lourds du trafic intérieur.
Prolongation des inter-
valles de contrôle
(15.3090)**

Postulats

Le postulat Graber demande que les camions, autocars et bus ne soient plus soumis au régime de contrôle technique annuel mais par exemple au régime de contrôle des voitures de tourisme. Lors de ces contrôles, la sécurité et les émissions de polluants des véhicules sont examinés.

Lors des contrôles qui ont actuellement lieu chaque année, les experts révèlent des défauts conséquents voire graves pour environ 10 à 15% des véhicules contrôlés.

Tant pour des raisons de sécurité routière que de pollution de l'air, cela ne serait pas justifié d'introduire des contrôles moins réguliers pour le trafic intérieur que pour le trafic transfrontalier. Selon des estimations cantonales, les camions qui circulent exclusivement sur le territoire suisse n'ont pas moins de défauts mais en ont parfois même plus que ceux qui sortent du territoire. Privilégier les véhicules du trafic intérieur ne serait donc justifié ni du point de vue du respect des dispositions légales en matière de sécurité routière ni de celles en matière de pollution de l'air.

En vertu de l'accord sur les transports terrestres, la Suisse doit mettre en œuvre les directives européennes de manière « équivalente ». Le droit de l'UE ne dispose pas non plus d'exigences de sécurité et environnementales plus basses pour les véhicules qui sont utilisés pour le trafic intérieur. Contrairement à la Suisse, certains pays de l'UE exigent même plusieurs contrôles par année pour les camions.

Finalement, le Conseil des Etats a déjà nettement rejeté le 10 mars 2010 une motion allant dans le même sens, la motion Messmer (07.3463), par 33 voix contre 5.

Recommandation

Les organisations environnementales recommandent de rejeter ce postulat.

- ➔ Association Transports et Environnement, Luc Leumann,
leumann.luc@verkehrsclub.ch, T 079 705 06 58

ALLIANCE-ENVIRONNEMENT

Portrait

L'Alliance-Environnement a pour membres quatre grandes organisations environnementales de Suisse. L'Alliance-Environnement veut assurer la coordination et l'information relatives aux activités politiques du Palais fédéral et de l'administration.

Alliance-Environnement, Postgasse 15, case postale 817, 3000 Bern 8
T 031 313 34 33, Fax 031 313 34 35, info@alliance-environnement.ch

Membres

Pro Natura

Pro Natura, Postfach, 4018 Basel
T 061 317 91 91, F 061 317 92 66
www.pronatura.ch

VCS / ATE

VCS, Aarberggasse 61, Postfach 8676, 3001 Bern
T 0848 611 611, F 0848 611 612
www.vcs-ate.ch

WWF

WWF Schweiz, Postfach, 8010 Zürich
T 044 297 21 21, F 044 297 21 00
WWF Suisse, Avenue Dickens 6, 1006 Lausanne
T 021 966 73 73, F 021 966 73 74
www.wwf.ch

Greenpeace

Greenpeace Schweiz, Postfach, 8031 Zürich
T 044 447 41 41, F 044 447 41 99
www.greenpeace.ch

Partenaires

Fondation suisse de l'énergie

FSE, Sihlquai 67, 8005 Zürich
T 044 275 21 21, F 044 275 21 20
www.energiestiftung.ch

Association suisse pour la protection des oiseaux ASPO/BirdLife Suisse

ASPO/BirdLife, Wiedingstrasse 78, Postfach, 8036 Zürich
T 044 457 70 20, F 044 457 70 30
www.birdlife.ch

Equiterre – Partenaire pour un développement durable

Equiterre, rue des Asters 22, 1202 Genève
T 022 329 99 29, info.ge@equiterre.ch
www.equiterre.ch